



Coalition pour la Cour Pénale Internationale

22^{ème} session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de la CPI - 14 décembre
2023

Discours de clôture

Excellences, chers collègues,

La Coalition pour la CPI est le plus grand partenariat de la société civile pour la justice mondiale. Nous étions représentés à cette session de l'AEP par plus de 200 défenseurs des droits de l'homme du monde entier, dont beaucoup se sont déplacés en dépit de graves difficultés, notamment en raison de problèmes de visas et de contraintes financières.

Nous nous félicitons du soutien exprimé par de nombreux États parties au cours de cette session concernant le rôle essentiel de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme dans le système du Statut de Rome. Nous demandons à l'Assemblée de veiller à ce que la participation de la société civile à ses travaux soit préservée et garantie, y compris lors de la prochaine phase du processus de révision. Nous appelons les États parties à rester vigilants et à continuer de défendre et de protéger les défenseurs des droits de l'homme qui sont pris pour cible en raison de leur travail en faveur de la justice. Rappelant la déclaration que nous avons faite lors de la séance plénière sur la coopération, nous nous félicitons que cette année de l'Assemblée ait fait un nouveau pas en avant en produisant un ensemble de lignes directrices visant à garantir que les défenseurs des droits de l'homme puissent s'engager auprès de l'Assemblée en toute sécurité. Nous remercions la présidente Fernández de Gurmendi pour son engagement et sa direction sur cette question importante. Nous nous réjouissons de bientôt travailler avec la future présidence et le Bureau pour faire avancer ces discussions essentielles, y compris sur la mise en œuvre des lignes directrices, avec des consultations sincères et accessibles avec les personnes les plus concernées. La Coalition est prête à soutenir et à faciliter un tel engagement.

Nous réitérons également notre appel aux États parties pour qu'ils veillent à ce que la Cour dispose des ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat, dans toutes les situations. Nous nous félicitons de la volonté accrue des États, lors de cette session, de reconnaître les besoins urgents de la Cour et de s'éloigner de la croissance nominale zéro. Nous nous félicitons de la déclaration conjointe de 48 États parties, prononcée par le Costa Rica lors de la séance plénière consacrée à la coopération, affirmant que **toutes** les victimes méritent un accès égal à la justice. Néanmoins,

l'Assemblée ne parvient toujours pas à établir un budget annuel de la CPI qui reflète l'investissement réel et durable nécessaire pour soutenir le mandat global de la Cour, dans le plein respect des droits des victimes et de la défense. A l'avenir, nous exhortons les Etats à recadrer les discussions sur le budget annuel et à travailler d'urgence pour fournir à la Cour des ressources adéquates et durables dans son budget régulier, ainsi que la reconstitution du Fonds en cas d'imprévu. Ceci est fondamental pour sauvegarder au mieux l'indépendance et la légitimité de la CPI, et éviter la politisation et la sélectivité, ou les perceptions de partialité inappropriée dans le travail de la Cour.

Excellences, nous saluons l'engagement des États parties à améliorer les processus électoraux de la CPI, et en particulier l'adoption historique de la procédure permanente de diligence raisonnable (ou "vetting") pour toutes les élections de la CPI. Nous félicitons les facilitateurs et la présidente de l'AEP d'avoir collaboré avec la société civile et d'avoir mis en œuvre avec succès cette importante initiative. Nous nous réjouissons de soutenir sa mise en œuvre afin de garantir que la procédure évalue efficacement la haute moralité des dirigeants potentiels de la CPI. Il s'agit d'une première parmi les institutions internationales, ce qui marque un élan positif vers l'amélioration de la culture du travail et l'élection des meilleurs candidats. En outre, nous nous réjouissons de collaborer avec l'Assemblée l'année prochaine pour améliorer les procédures de nomination nationales, un élément essentiel pour garantir que la Cour dispose du corps de juges le plus qualifié. Les accords politiques réciproques ou le "commerce des voix" n'ont pas leur place dans les élections de la CPI, et la Coalition appelle les États parties à s'engager fermement, dès la première étape des nominations, à organiser des élections équitables, transparentes et fondées sur le mérite.

Enfin, nous souhaitons également faire nos adieux et remercier la présidente de l'AEP, Ms. Fernández de Gurmendi, les vice-présidents Sequensova et Rae, ainsi que le président de la CPI, M. Hofmański. Nous sommes impatients de travailler avec la présidence élue de l'AEP, le nouveau Bureau et tous les États parties l'année prochaine. Cette Assemblée s'agrandit d'un membre en février de l'année prochaine, et nous félicitons une fois de plus l'Arménie et lui souhaitons la bienvenue en tant que 124^{ème} Etat partie au Statut de la CPI.

La Coalition pour la CPI réitère son appréciation pour le statut consultatif unique que nous avons avec la Cour et cette Assemblée. Nous nous efforcerons de veiller à ce que l'expérience vécue des communautés affectées informe les décisions critiques que vous prenez en tant que gardiens du système du Statut de Rome et des valeurs qu'il représente. Nous continuerons à rechercher votre partenariat pour aider à sauvegarder le mandat de la Cour et sa promesse de justice pour les victimes.

Nous vous remercions de votre attention.